

43 millions d'électeurs en France

Christelle Rieg, pôle Répertoires et fichiers démographiques, Insee

Fin février 2011, 43,2 millions de Français sont inscrits sur les listes électorales en France. Au cours de l'année 2010, 1,7 million d'inscriptions ont été enregistrées. Un tiers d'entre elles concernait les jeunes de 18 ans, via la procédure d'inscription d'office. Les autres inscriptions sont liées le plus souvent à des déménagements.

Dans la perspective de l'élection présidentielle de 2012, le nombre d'inscriptions sera vraisemblablement deux à trois fois plus important à l'automne 2011 et pourrait atteindre les 5 millions.

Un million de Français établis hors de France sont inscrits sur les listes électorales consulaires.

Lors des élections cantonales de mars 2011, permettant de renouveler la moitié des conseillers généraux, 43,2 millions d'électeurs étaient inscrits sur une liste électorale en France. Parmi eux, 52,6 % sont des femmes, ce qui correspond à leur part dans l'ensemble de la population en âge de voter. Hommes et femmes ont un taux d'inscription sur les listes électorales identique. La pyramide des âges des électeurs est relativement proche de celle de l'ensemble de la population (*graphique 1*).

Ainsi, les électeurs inscrits sont âgés de 50 ans en moyenne. Toutefois, la propension à s'inscrire sur les listes électorales étant plus faible pour les plus jeunes, les 18-36 ans représentent 26 % des électeurs, contre 29 % dans l'ensemble de la population.

Au printemps 2012 auront lieu les élections présidentielles et législatives. Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales au 1^{er} mars 2012 pourront voter. Pour être inscrit sur les listes électorales en France, il faut être de nationalité française, avoir 18 ans à la veille des scrutins et jouir de ses droits civils et politiques.

Selon le code électoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Dans les faits, la seule sanction en cas de non-inscription est l'impossibilité de participer au scrutin. L'électeur doit déposer sa demande d'inscription dans sa commune de résidence avant le 31 décembre pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante (*encadré 1*).

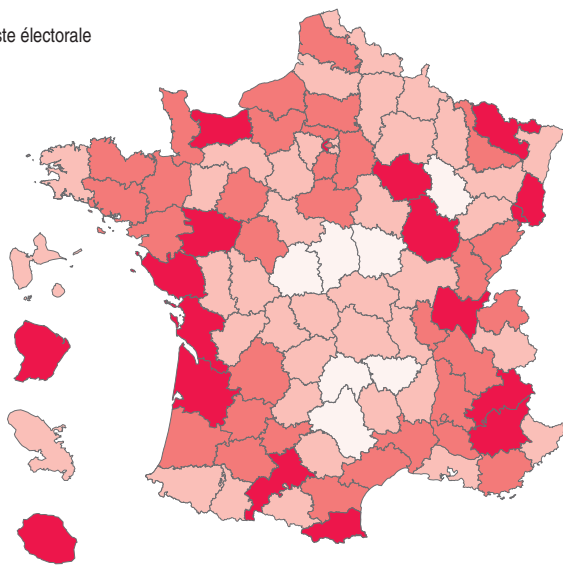
1,7 million d'inscriptions en 2010 réparties uniformément sur le territoire

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, 1,7 million de personnes se sont inscrites sur les listes électorales communales, soit 4 % de l'ensemble du corps électoral. Dans la plupart des départements, cette proportion se situe

De nouveaux inscrits moins nombreux au centre de la France

Part des nouveaux inscrits dans la liste électorale en vigueur en mars 2011 (en %)

- 4,1 ou plus
- de 3,8 à moins de 4,1
- de 3,3 à moins de 3,8
- moins de 3,3



Source : Insee, fichier électoral 2010.

entre 3 % et 4 % (*carte*). Toutefois dans le Cher, le Cantal et l'Indre, elle ne dépasse pas 3 % de l'ensemble des électeurs. Ces départements appartiennent à des régions, dans lesquelles la croissance démographique a été relativement faible entre 1990 et 2007 et la mobilité géographique modérée.

En revanche, en Guyane, même si les inscriptions de l'année 2010 ont été peu nombreuses (3 700), elles représentent plus de 6 % des électeurs déjà inscrits.

Les primo-inscriptions de 2010 : une majorité d'inscriptions d'office

Parmi les inscriptions de l'année 2010, 740 000 personnes, soit 44 %, se sont inscrites pour la première fois. 598 000 jeunes ayant atteint 18 ans en 2010 ont bénéficié de la procédure d'inscription d'office sur les listes électorales (*encadré 1*).

En 2010, 712 000 jeunes nés entre le 1^{er} mars 1992 et le 19 mars 1993 ont ainsi été proposés aux communes pour être inscrits d'office. 84 % d'entre eux ont été inscrits sur les listes électorales par leur commune. Parmi les autres jeunes proposés, certains ont déménagé depuis les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) et n'ont pas pu être retrouvés, d'autres sont venus d'eux-mêmes s'inscrire sur les listes électorales.

En dehors de ces inscriptions d'office, seules 142 000 personnes, soit 0,3 % des électeurs, se sont inscrites pour la première fois sur les listes électorales en 2010. Les élections cantonales, qui ne concernaient que la moitié des électeurs, n'ont pas été mobilisatrices, en dépit des enjeux locaux liés à ce type d'élection. En 2007, date des dernières élections présidentielles, les nouveaux inscrits (hors inscriptions d'office) avaient été six fois plus nombreux et avaient représenté 2 % du corps électoral.

Les nouveaux inscrits, hors inscriptions d'office, sont majoritairement issus des générations les plus jeunes : 41 % ont moins de 25 ans et 11 % ont entre 25 et 29 ans, alors que dans l'ensemble du corps électoral, seuls 18 % des électeurs ont moins de 30 ans. À l'inverse, alors que près d'un électeur sur trois a 60 ans ou plus, ils sont moins d'un sur dix parmi les nouveaux inscrits.

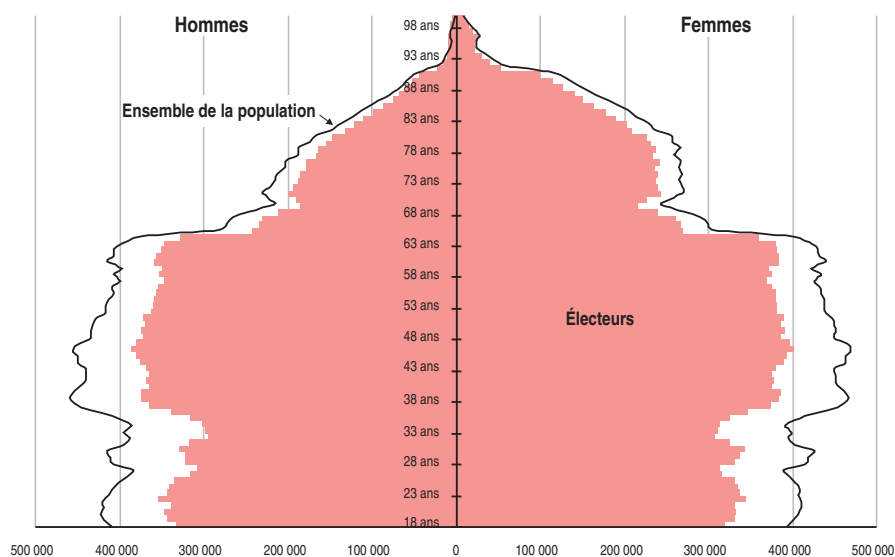
Plus de la moitié des inscriptions font suite à un déménagement

56 % des inscriptions de 2010, soit 936 000, font suite à des changements de commune d'inscription, conséquence des déménagements des électeurs. La structure par âge de ces réinscriptions est différente de celle des nouveaux inscrits : 16 % des électeurs réinscrits en 2010 avaient 60 ans ou plus et seulement 8 % moins de 25 ans (*graphique 2*).

Suite notamment aux inscriptions reçues pour l'année 2010, l'Insee a envoyé plus de 1,1 million de demandes de radiation aux communes françaises : 79 % de ces demandes de radiation sont liées à des déménagements d'électeurs, 19 % à des décès et 2 % à des pertes des droits civiques.

Si l'on se fie aux enseignements des années passées, le nombre de mouvements qui auront lieu à l'automne 2011 sera beaucoup plus important. Du fait de l'enjeu des élections présidentielles, le nombre de primo-inscriptions ou d'inscriptions liées à des déménagements devrait être deux à trois fois plus élevé qu'en 2010-2011. Le nombre total de mouvements enregistrés sur l'année 2011 pourrait ainsi atteindre les 5 millions. L'expérience des élections présidentielles précédentes montre également que les futurs électeurs attendent souvent le dernier moment pour s'inscrire auprès de leur mairie. En 2010, plus de deux demandes d'inscriptions sur dix ont été déposées et validées par les communes entre le 20 décembre et le 31 décembre, alors que les démarches peuvent commencer dès septembre.

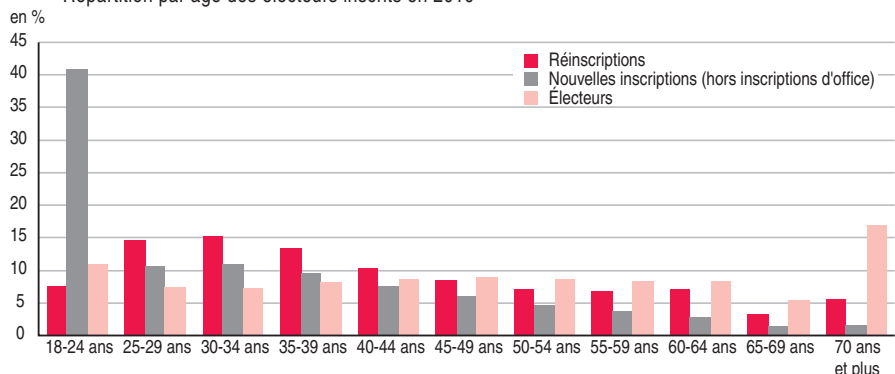
① Une pyramide des âges proche de celle de l'ensemble de la population



Note : la différence entre les deux pyramides s'explique en partie par les personnes de nationalité étrangère.
Source : Insee, fichier électoral 2010 et estimation de population au 31 décembre 2010.

② Des nouveaux inscrits plus jeunes

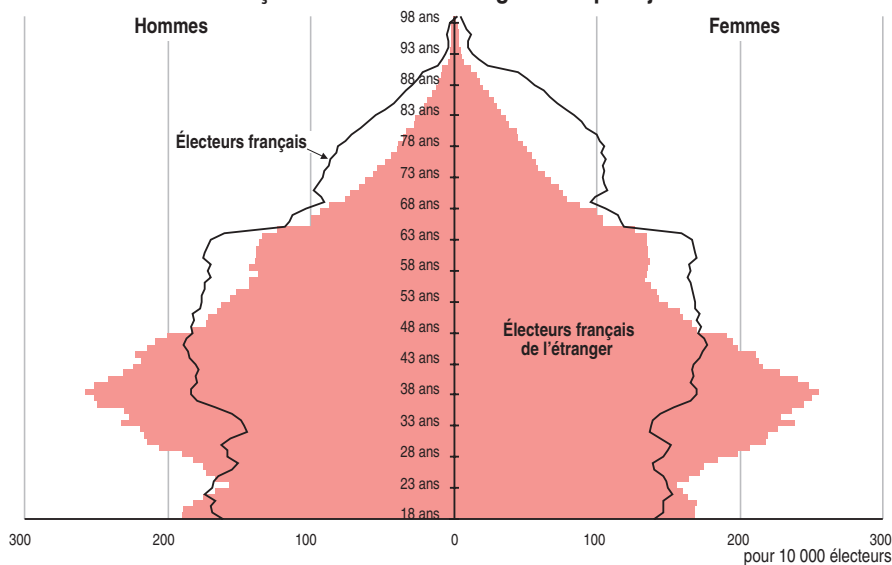
Répartition par âge des électeurs inscrits en 2010



Lecture : les jeunes de 18-24 ans représentent 8 % des réinscriptions suite à un déménagement alors qu'ils représentent plus de 40 % des nouvelles inscriptions (hors inscriptions d'office) et 11 % de l'ensemble du corps électoral.

Source : Insee, fichier électoral 2010.

③ Les électeurs français résidant à l'étranger sont plus jeunes



Note : pour assurer la comparaison entre les deux pyramides des âges, le nombre d'électeurs par âge a été rapporté au total. Ainsi, pour 10 000 électrices françaises établies hors de France, près de 240 sont âgées de 40 ans, alors qu'elles sont moins de 170 pour 10 000 électrices françaises.

Sources : Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) ; Insee.

Encadré 1

Trois acteurs dans la gestion des listes électorales communales

Depuis 1946, l'**Insee** est chargé d'assurer la gestion du fichier général des électeurs, à partir duquel il vérifie l'unicité des inscriptions des électeurs.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales doivent être déposées par les électeurs auprès de leur commune de résidence avant le 31 décembre pour pouvoir voter aux élections de l'année suivante. Elles sont ensuite examinées par la commission administrative de la commune, composée du maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ou le sous-préfet et d'un délégué choisi par le tribunal de grande instance. Après délibération de cette commission, les **communes** sont tenues d'informer l'**Insee**, dans un délai de 8 jours, des inscriptions portées sur leurs listes électorales et des radiations effectuées de leur propre initiative.

Parallèlement, l'**Insee** retransmet certaines informations aux communes. Ainsi, lorsqu'un électeur déménage et s'inscrit dans sa nouvelle commune de résidence, l'**Insee** informe la précédente commune d'inscription du départ de l'électeur et lui en demande sa radiation. Ces demandes, si elles sont refusées par les communes, doivent être retournées à l'**Insee** dans un délai de 21 jours.

L'**Insee** transmet donc aux communes les changements de commune d'inscription mais aussi les pertes de capacité électorale (tutelle, condamnation privative des droits civiques et perte de nationalité française), les décès survenus hors des communes

d'inscription et les inscriptions à l'étranger. Ces informations sont communiquées à l'**Insee** par le ministère de la Justice et des Libertés, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration et le ministère des Affaires étrangères et européennes.

Enfin, dans le cadre de la procédure d'inscription d'office, l'**Insee** propose aux communes une liste de jeunes de 18 ans. En effet, chaque année depuis 1997, le ministère de la Défense et des anciens combattants collecte des informations relatives aux jeunes lors des Journées Défense et Citoyenneté (JDC). Le ministère transmet ensuite ces informations à l'**Insee** qui vérifie que ces jeunes remplissent les conditions prescrites par la loi pour être électeur avant de les communiquer aux communes concernées. Ces propositions donneront lieu à inscription après validation par la commission administrative. Les listes envoyées par l'**Insee** comprennent les personnes atteignant 18 ans entre le 1^{er} mars et la veille du scrutin de l'année suivante et qui ont été recensées en vue de leur convocation à la JDC.

Les **préfetures**, 3^e acteur dans la gestion des listes électorales, sont avisées par l'**Insee** des demandes de radiation adressées aux communes de leurs départements ainsi que des irrégularités constatées dans les inscriptions. Elles peuvent, par toutes voies de droit, faire procéder aux rectifications nécessaires sur les listes électorales et saisir le parquet en cas d'infraction aux lois pénales.

Un million de Français résidant à l'étranger sont inscrits sur les listes électorales consulaires

Les Français qui résident à l'étranger peuvent participer aux élections organisées en France. Ils choisissent de voter dans leur consulat ou ambassade ou dans leur commune de rattachement en France (*encadré 2*).

En 2010, un million de Français sont inscrits sur les listes électorales dites consulaires. Parmi eux, 83 000 ont choisi de voter uniquement en France. Ils pourront ainsi participer à l'ensemble des élections françaises. 644 000 Français établis hors de France ne sont inscrits dans aucune commune française : ils ont choisi de voter uniquement dans leur consulat ou ambassade. Ces derniers ne pourront alors participer qu'aux élections présidentielles, aux référendums français, aux élections de l'assemblée des Français de l'étranger (*encadré 2*) et, à partir de 2012, aux élections législatives. Le tiers restant, 319 000 personnes, a fait un choix mixte : voter à l'étranger pour les présidentielles, les référendums et, à compter de 2012, aux élections législatives et participer aux autres élections françaises en étant inscrit dans une commune française.

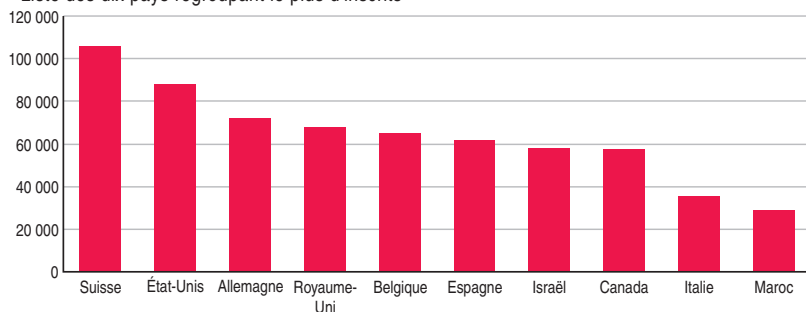
Les Français qui s'établissent hors de France quittent le territoire pour des raisons généralement professionnelles. Les électeurs en âge d'être actifs sont donc proportionnellement plus représentés. La moyenne d'âge des inscrits sur les listes électorales consulaires est ainsi inférieure de six ans à celle de l'ensemble du corps électoral français : 44 ans contre 50 ans (*graphique 3*).

Parmi les Français de l'étranger inscrits sur les listes électorales, 24 % ont entre 35 et 44 ans, soit 7 points de plus que dans l'ensemble des électeurs français ; pour les 25-34 ans, l'écart de 5 points est dans le même sens (20 % contre 15 %). À l'inverse, les classes d'âge plus élevées sont moins représentées.

Les Français sont inscrits sur les listes électorales consulaires de plus de 158 pays différents mais se concentrent en Europe (40 %). Sur les dix pays les plus importants en termes de nombre d'inscrits, six sont situés en Europe dans des pays frontaliers (Suisse, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg). En particulier, plus de

④ Quatre Français de l'étranger sur dix inscrits sur une liste consulaire européenne

Liste des dix pays regroupant le plus d'inscrits



Sources : MAEE ; Insee.

105 000 Français, soit 10 % de l'ensemble, sont inscrits sur les listes électorales consulaires en Suisse (graphique 4). Les États-Unis sont le deuxième pays étranger qui compte le plus d'électeurs français (8 % de l'ensemble).

La possibilité de voter en France est aussi ouverte aux citoyens de l'Union européenne résidant en France pour les élections municipales et européennes : 282 000 personnes sont inscrites sur ces listes dites complémentaires.

Source

L'Insee est chargé de la tenue du fichier électoral conformément à la loi n° 46-1889 du 28 août 1946. C'est à partir de ce fichier que sont mises à jour les listes électorales tenues par les communes. Les seules informations détenues dans ce fichier et pouvant être utilisées à des fins statistiques sont la date de naissance, le sexe et le lieu d'inscription.

Bibliographie

- Jugnot S., Frémeaux N., « Les enfants des *baby-boomers* votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés », France, portrait social, *Insee Références*, édition 2010.
- Jugnot S., « La participation électorale en 2007 - La mémoire de 2002 », *Insee Première* n° 1169, décembre 2007.
- Désesquelles A., « La participation électorale au printemps 2004 : un électeur inscrit sur quatre s'est abstenu à tous les scrutins », *Insee Première* n° 997, décembre 2004.
- Gentil B., « La population française immigrée à l'étranger est en forte hausse », *Insee Première* n° 919, août 2003.
- MAEE, « Rapport du Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire », septembre 2010.
- Pour en savoir plus sur le calendrier des élections et les modalités de vote : www.interieur.gouv.fr

Encadré 2

Les électeurs français de l'étranger

Les Français établis hors de France peuvent choisir de voter dans un bureau de vote ouvert par une ambassade ou un poste consulaire proche de leur domicile ou dans leur commune d'inscription en France (tableau).

Chaque année, l'Insee communique aux communes la liste de ces électeurs afin de pouvoir les identifier lors des élections présidentielles et des référendums et d'assurer ainsi l'unicité de leur vote. Les informations concernant l'ensemble des Français établis à l'étranger parviennent à l'Insee via le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Elles sont retransmises

par l'Insee après différents contrôles aux communes. L'Insee informe également le MAEE des décès et pertes de capacité électorale des Français de l'étranger.

L'assemblée des Français de l'étranger est l'assemblée représentative des Français établis à l'étranger. Elle est notamment l'interlocuteur du gouvernement, des ambassadeurs et des consuls sur les questions relatives à l'expatriation. Elle est le porte-parole et le défenseur des droits et intérêts des expatriés. Elle représente un collège électoral pour l'élection des douze sénateurs représentant les Français établis hors de France.

La gestion des électeurs français vivant à l'étranger

Type d'inscription sur la liste électorale en France	Vote en France	Vote à l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune en France	Pour toutes les élections	Uniquement pour l'assemblée des Français de l'étranger
Inscrit sur la liste électorale d'une commune en France sauf pour les élections présidentielles et les référendums	Pour toutes les élections sauf pour les élections présidentielles et les référendums	Pour les élections présidentielles, les référendums, les élections législatives à partir de 2012 ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger
Non-inscrit en France	-	Pour les élections présidentielles et les référendums, les élections législatives à partir de 2012 ainsi que pour l'assemblée des Français de l'étranger

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2011

Abonnement annuel : 81 € (France) 101 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Philippe Cotis

Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister

Maquette : É. Houël

Impression : Jouve

Code Sage IP111369

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2011



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES